

**Emplacements réservés (destinataire : commune)
au titre de l'article L.151-41
du code de l'urbanisme.**

- n°1. Aménagements des abords de la fontaine du bourg.
- n°2. Extension équipements sportifs.
- n°5. Aménagement du carrefour "Champs de la Croix".
- n°6. Aménagement d'une liaison douce.
- n°7. Extension et aménagement des abords du cimetière.
- n°8. Système d'assainissement collectif à La Bourlie.
- n°9. Système d'assainissement collectif à La Petite.
- n°10. Aménagement d'un chemin pédestre.
- n°11. Aménagement du carrefour de la RD4 aux Grands Moulins.
- n°12. Aménagement du carrefour de la RD4 à Hauteville.
- n°13. Aménagement des abords de la mare à la Petite.
- n°14. Aménagement du carrefour de la RD73, chez Grolier.
- n°15. Elargissement du chemin rural n°17.
- n°16. Elargissement d'un chemin rural à la Justice.
- n°17. Aménagement de l'accès à la zone AU de la Vigne Blanche.
- n°19. Implantation de haies.

**Éléments de patrimoine à protéger
au titre de l'article L.151-19
du code de l'urbanisme.**

Fontaines, lavoirs	Croix de mission
1. Bouëx	9. Bouëx
2. Chez Chagnaud	10. La Croix
3. Chez Grolier	11. Chez Grolier
	12. Les Grands Moulins
	13. Méré
4. Mazerolles	14. Hauteville
5. La Prazelle	15. La Bourlie
6. Les Champs du Maine	16. Le Couradeau
Fours à pain	
7. La Croix	
8. Bouëx	



Zones urbaines et à urbaniser

- Zone urbaine historique (UA)
- Zone urbaine récente (UB)
- Zone d'activités (UX)
- Zone à urbaniser (AU)

Zone agricole

- Zone agricole (A)

Zones naturelles

- Zone naturelle pure (N)
- Zone naturelle protégée (Np)
- Zone naturelle de loisirs (Nl)
- Zone d'exploitation forestière (Nx)

Zones de prescriptions

- Espace Boisé Classé (L.113-2 du code de l'urbanisme)
- Espace bâti protégé pour son caractère architectural et patrimonial (L.151-19 du code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé (L.151-41 du code de l'urbanisme)
- Secteur de carrières (exploitation de gré ferrugineux)
- Secteur soumis à OAP (L.151-6 et L.151-7 du code de l'urbanisme)
- ★ Bâti remarquable susceptible de changer de destination (L.151-11 du code de l'urbanisme)
- ☆ Élément de patrimoine à protéger (L.151-19 du code de l'urbanisme)
- Haie protégée (L.151-23 du code de l'urbanisme)
- ⋯ Emplacement réservé pour l'implantation de haie (L.151-23 du code de l'urbanisme)
- ⋯ Muret protégé (L.151-19 du code de l'urbanisme)

Zones de danger liées au gaz

- Bande d'effets létaux significatifs
- Bande des premiers effets létaux
- Bande d'effets irréversibles

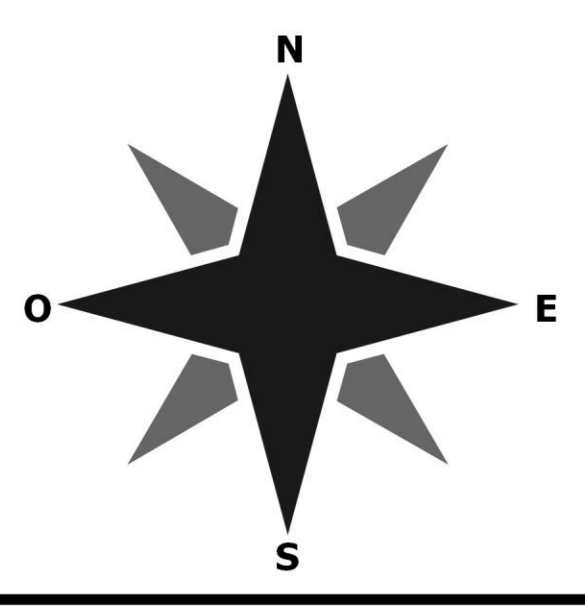
Commune de Bouëx
(16410)
Département de la Charente

Plan Local d'Urbanisme
Pièce graphique n°3-a

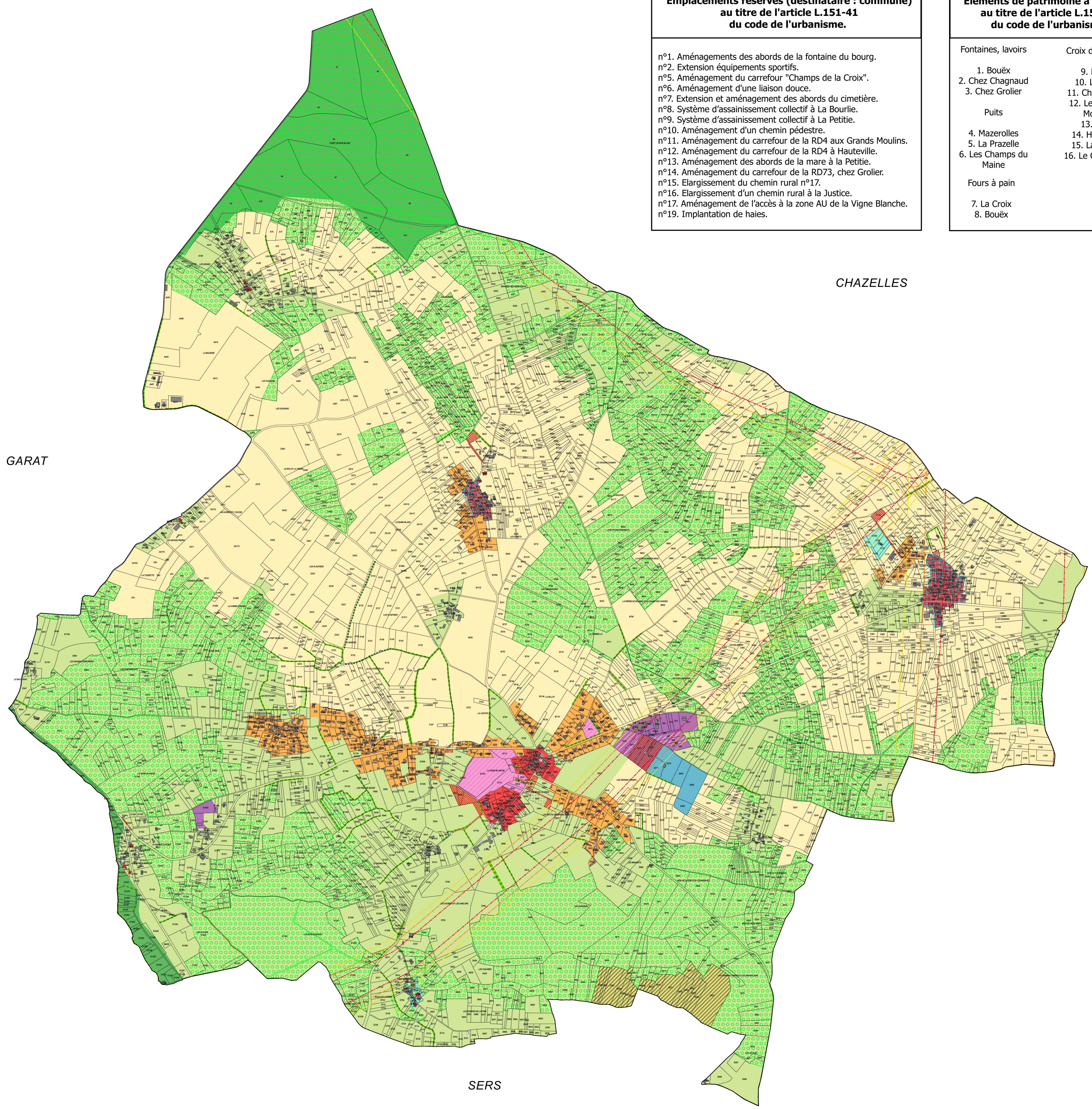
Plan de zonage

Document approuvé le : 08/02/2018

Echelle 1:7 000



Bureau d'études en urbanisme, environnement et paysage
36 cours Tourny 24000 PERIGUEUX
Tél : 09.83.64.54.62 - Mail : contact@behlc.fr
Web : www.behlc.fr



SERS